

Les mots de la vérité

Daniel CORNU

Directeur du Centre romand
de formation des journalistes,
Professeur aux Universités
de Neuchâtel et de Genève
daniel.cornu@crfj.ch

Le débat sur la vérité en journalisme n'échappe que difficilement à la tension exercée par deux pôles : la relation des faits et l'expression des opinions. Chaque pôle implique la définition d'une visée et la mise en œuvre d'une méthode propre. Chacun est exposé à des types de dérive spécifiques. La question est aujourd'hui de savoir si la discussion tient tout entière dans la relation entre faits et commentaires, entre information et opinion. Plusieurs travaux contemporains, relevant le plus souvent de la linguistique et portant sur les genres journalistiques, confirment l'existence d'un nouveau foyer de référence qui tend à rompre le rapport bipolaire jusqu'alors dominant.

Ce nouveau foyer tient à un aspect longtemps négligé dans ce contexte : la narration, entendue au sens large comme la mise en forme du texte journalistique. L'enjeu reste la vérité, mais sous l'aspect de la construction du discours, des mots et des images pour la dire. Il est intéressant dans la mesure où il est le lieu d'une rencontre entre une démarche éthique, dont la recherche et le respect de la vérité représentent l'axe principal, et une approche esthétique.

Sans revenir en détail sur le modèle dégagé dans *Journalisme et vérité* (Cornu, 1994), qui s'appuyait pour l'essentiel sur l'architectonique de la raison moderne, il n'est pas inutile d'en préciser d'abord l'articulation à propos des catégories classiques de l'information et du commentaire. Ce rappel permettra de mieux saisir ensuite les aspects éthiques de la narration¹.

L'objectivité comme méthode

Les faits renvoient à la fonction première du journaliste d'information, la fonction d'observateur. L'observation semble concentrer sur elle la prétention première à l'objectivité, par analogie avec une démarche de caractère scientifique. Le journalisme d'information repose sur des opérations qui peuvent justifier cet apparentement : l'identification et le recoupement des sources, le recul par rapport aux intérêts de ces mêmes sources, la vérification des éléments constitutifs de l'information. Il vise à l'exactitude des faits rapportés. Ce n'est pas assez pour assurer la restitution d'un « fait brut », dont le mythe continue de nourrir, au nom d'une objectivité que l'on pourrait qualifier de primaire, les critiques contre les journalistes.

Dans l'information journalistique, comme en histoire, la vérité passe par un travail de reconstruction, qui permet de situer les faits, de décrire leur enchaînement, de rechercher leurs causes, de les présenter dans leur cohérence. Or, aucune tentative de reconstruction ne saurait échapper à une interprétation, qui appartient au second pôle de la discussion classique sur la vérité journalistique : l'opinion et sa forme la plus courante, le commentaire. Cela signifie que la distinction entre information et commentaire, pour être commode, n'en est pas moins illusoire. Les journalistes le savent bien, dont chaque choix de dépêche d'agence, au détriment d'autres, implique une vision de l'actualité, une compréhension du monde, sans même parler d'une attention à l'intérêt supposé du public. L'intrication de l'observation et de l'interprétation permet d'envisager l'objectivité de l'information de manière à inclure l'une et l'autre. C'est ce que fait Paul Ricœur à propos de l'histoire, leçon ancienne mais toujours pertinente, lorsqu'il parle d'une intention d'objectivité. Celle-ci « *n'est pas bornée à la critique documentaire, comme le croit un étroit positivisme ; elle anime même les grandes synthèses* » (Ricœur, 1952, p.31).

Il en découle deux conséquences. La première est qu'en matière d'information journalistique, l'intention d'objectivité ne se limite pas non plus à l'observation de la réalité et à la critique des sources ; elle oriente aussi la reconstruction et la mise en contexte des événements. La seconde, plus fondamentale, est qu'en parlant d'intention, Ricœur ne considère pas l'objectivité comme un but à atteindre ou comme une vertu requise du journaliste (prétention ou exigence souvent exprimée dans les discussions sur le journalisme), mais comme une méthode. Or la méthode tout comme ses résultats reste dans ce domaine, à l'instar de celui de la science, exposée à la critique et soumise à une validation par

la discussion. Sur ce point, il est permis de transposer ce qu'écrit Karl Popper de l'objectivité scientifique (Popper, trad. fr. tome II, 1979, p.150) en soutenant que l'objectivité d'une information journalistique, si elle doit être reconnue, n'est pas due à l'objectivité ou à l'honnêteté du journaliste, mais au débat public que suppose l'information elle-même. L'objectivité (ou l'honnêteté) personnelle du journaliste, lorsqu'elle existe, est donc moins la source que le résultat de la discussion publique impliquée par une diffusion médiatique.

L'impartialité, un critère plus adéquat ?

L'objectivité exerce sa domination sur les discussions touchant au journalisme, incluant les faits autant que les commentaires. Il n'est pas seulement nécessaire de la mettre en question (Gauthier, 1991), mais aussi de s'interroger sur sa pertinence dans ce domaine. L'école de Max Weber réserve l'objectivité, en effet, à la science, entendue comme connaissance de la réalité. Les autres activités humaines sont justifiables d'un critère distinct, qui est l'impartialité (Freund, 1982, pp.240-241). Dans la mesure où, dans la pratique journalistique, observation et interprétation sont étroitement liées, l'impartialité s'imposerait ainsi comme un critère plus adéquat de l'ensemble des opérations journalistiques. Il intervient de manière décisive dans la mise en œuvre de la deuxième fonction du journaliste, la fonction d'interprète de la réalité. Il n'est cependant pas moins problématique que peut l'être l'objectivité dans l'ordre de l'observation. Il pourrait laisser entendre que le journaliste, amené à comprendre et évaluer les événements, se trouverait dans la situation d'un « observateur impartial », détaché de toute contingence. Cette illusion reproduirait au niveau du jugement, donc du commentaire, le leurre aperçu dans la croyance au « fait brut ».

Ce n'est pas une raison suffisante pour l'abandonner, sous deux conditions. La première est de la préciser. L'impartialité n'est pas la simple neutralité, qui consisterait à ne jamais trancher. Elle n'interdit pas de prendre parti. Elle commande de juger sans parti pris. À la visée d'exactitude qui anime la recherche des faits correspond ici une visée de justesse, comme fin de toute compréhension et de toute évaluation. La seconde condition découle de la première. L'impartialité n'est pas mieux assurée au journaliste qui commente, explique et juge les événements que l'objectivité ne l'est au journaliste qui observe la réalité. Suivant la piste indiquée par Ricœur, il conviendrait donc de parler plutôt d'intention d'impartialité. L'impartialité, elle aussi, relève de la méthode

davantage qu'elle signale les qualités morales du sujet. Elle concerne les voies et moyens, les procédures. Elle est requise par la déontologie du métier sous tous les aspects qui relèvent de l'équité (l'obligation d'entendre les deux parties dans un conflit) ou des mises en garde contre les conflits d'intérêts (l'interdiction d'être juge de sa propre affaire, juge et partie). Elle peut se déployer plus largement par un devoir éthique qui consisterait à « *traiter les cas identiques de manière identique* » (Höffe trad. fr. 1991, p.139). Ainsi, une prise d'otages, un attentat terroriste qui entraîne la mort de victimes innocentes sont des actes odieux, quels que soient les auteurs et leurs mobiles. Ces précautions méthodologiques étant respectées, le journaliste est légitimé à faire valoir son point de vue, à émettre un jugement de valeur (*Werturteil* chez Max Weber), à le fonder sur des références axiologiques qui lui sont propres ou qu'il partage avec son public (*Wertbeziehung* chez Weber). Pour autant qu'il assure une transparence suffisante à son discours (« *voilà d'où je parle* »), d'une part, et qu'il ne malmène pas les faits, d'autre part, afin de les soumettre à une grille d'interprétation idéologique versant dans le dogmatisme. De la même manière que l'objectivité dans l'ordre de l'observation, l'impartialité reste soumise à un jugement extérieur, qui permet en somme de l'attester.

Plus loin, l'interprétation journalistique peut déboucher non seulement sur une analyse, mais sur un jugement, une recommandation ou encore une incitation à penser et agir. C'est ici une éthique de la discussion, telle que l'a élaborée Jürgen Habermas en vue précisément de répondre aux questions pratiques, qui devrait être convoquée. Il lui appartient d'éprouver la justesse du jugement, de légitimer une recommandation pratique par un échange d'arguments permettant de la reconnaître comme digne d'être admise de manière universelle – la vieille et toujours présente exigence de Kant !

Le discours journalistique, lieu de vérité

Information et opinion, faits et commentaires : il n'est pas douteux que les ordres de l'observation et de l'interprétation journalistiques permettent de balayer largement le champ de la vérité. En ce sens, ils continuent de mériter toute l'importance qu'on leur accorde. Mais l'attention se porte aujourd'hui de plus en plus sur un troisième lieu de la vérité : le langage par lequel le journaliste relate les faits ou exprime son point de vue. À la relation bipolaire traditionnelle succède un système ternaire, ce qu'a fort bien vu Christine Masuy (Masuy 1997). Plusieurs

recherches ont contribué à sa définition. À défaut d'en dresser un état exhaustif, il suffit ici d'indiquer ici deux des nombreuses pistes qu'indique Gilles Lugin (Lugin, 2000).

Ce n'est pas le moindre des paradoxes des recherches actuelles qu'elles semblent redonner du crédit aux théories d'un auteur que l'on avait plutôt tendance à considérer comme démodé : Marshall McLuhan. L'intérêt qui se développe pour les diverses formes du discours journalistique n'est-il pas une manière d'approfondir sa thèse centrale, selon laquelle « *le médium est le message* » ? Il est vrai que McLuhan privilégiait les aspects technologiques, les véhicules « matériels » des messages (l'écrit, la radio, la télévision, etc.) et qu'aujourd'hui, ce sont davantage les genres journalistiques et la formulation des messages, autrement dit les codes journalistiques, qui sont en jeu.

La proximité est grande cependant. Érik Neveu, s'attachant à la presse écrite, constate que la question de la forme des articles a été souvent négligée, alors qu'il lui paraît important d'approfondir « *l'analyse des modes de construction sociale des formes symboliques et stéréotypes narratifs qui structurent l'information* » (Neveu, 1993, p.6). Il s'appuie sur les travaux de Michael Schudson pour soutenir que « *la puissance des médias réside non seulement (et pas même principalement) dans leur pouvoir d'affirmer des choses comme étant vraies, mais dans leur pouvoir de produire les formes dans lesquelles les choses sont dites* » (Schudson, 1989, p.28). À partir de ce constat, Neveu construit une typologie des contenus journalistiques qui s'organise en fonction de divers paramètres et qui traduit une complexité que la traditionnelle opposition information-opinion tend à aplatir. Ainsi, il distingue « *l'information pure* » (modèle : la dépêche d'agence), la « *dissertation* » (le commentaire) et la « *narration* » (le reportage).

Selon Guy Lochard, le contrat spécifique d'un journal avec ses lecteurs est caractérisé d'abord par une volonté d'information – on pourrait en dire autant des stations de radio et des chaînes de télévision généralistes en ce qui concerne les séquences d'information des programmes. Mais ce contrat est doublé par une volonté de captation du public. Aussi les « *diverses formes de mise en scène de l'information (traitements graphiques, illustration, etc.)* » sont-elles destinées à engager une diversification des écritures de presse (Lochard, 1996, p.86). Du modèle proposé par Lochard, on peut retenir que lui aussi cherche à échapper à la relation bipolaire entre faits (la fonction informative) et commentaires (la fonction persuasive) pour ajouter une troisième visée communicationnelle, la fonction séductrice, à l'œuvre en première ligne dans des genres comme la critique, la chronique ou le billet³. Lochard attribue à ces visées spécifiques diverses modes dominants (descriptif,

narratif, argumentatif, énonciatif), d'où il découle que le discours journalistique répond à une « mise en texte » plus complexe que ne le laisse supposer l'opposition simple et confortable entre la relation des faits et leur commentaire, que celui-ci soit analytique (éclairage, mise en contexte) ou engagé (au sens classique : l'éditorial). Lugin propose à raison de retenir du modèle proposé par Lochard une représentation en triangle sur pointe, dont les deux premiers termes sont informer et juger/persuader, alors que le troisième est séduire, celui-ci étant placé graphiquement à cheval entre l'information et le commentaire, « *relevant de l'un comme de l'autre* » (Lugin, 2000, p.57).

À ces recherches sur les genres, il faudrait ajouter l'ensemble des travaux portant sur l'analyse du discours journalistique, sa construction, sa rhétorique, conduits aujourd'hui par divers centres de recherche⁴. Ces éléments nombreux et disparates fondent la prise en compte du domaine de la narration dans une réflexion éthique sur la vérité en journalisme. Ils conduisent à s'interroger sur les mots de la vérité.

L'authenticité du journaliste comme orientation éthique

Le journaliste observe les faits, il tente de les comprendre afin de les expliquer et de porter sur eux un jugement. Ce n'est pas tout. Il les dit, dans une forme choisie, avec des mots, avec des images. Ses informations et ses opinions, il les communique par son langage, dans une opération qui n'est pas moins que les autres en relation avec la vérité. Ce qui est en jeu est à la fois la véridicité de son discours et l'authenticité de sa démarche. L'authenticité occupe ici une place analogue à celle que prennent respectivement l'objectivité et l'impartialité dans l'observation et l'interprétation de la réalité. Elle relève elle aussi d'une méthode, qui pour passer par une recherche sur soi, n'en a pas moins pour fin la véridicité du discours journalistique. Celle-ci achève le parcours inauguré par l'exactitude des faits et la justesse des commentaires. Elle relève de l'esthétique dans la mesure où elle tient de la forme, mais plus encore, selon l'étymologie, de l'expérience des sens, de la connaissance par la sensation. La narration ouvre ainsi la voie à ce qui est vécu, à ce qui est éprouvé. Le journaliste authentique dit bien ce qu'il éprouve et éprouve bien ce qu'il dit (Ferry, tome I, 1991, p.186).

Rapportée aux pratiques journalistiques, l'authenticité comme méthode suppose le renoncement à toute attitude qui viserait à tromper le public, à chercher délibérément à le choquer ou à le flatter, à céder consciemment à une pression ou à se prêter à une manipulation. Elle

implique le renoncement élémentaire et évident à toute forme de fabrication du discours qui relèverait d'une construction factice (dont le « bidonnage » est la forme la plus grossière). Elle commande une attention particulière à l'usage des mots. Pourquoi parler de « carnage » dans un cas et d'« attentat meurtrier » dans un autre ? Par où passe la distinction entre « terroriste », « activiste », « résistant » ? Ce domaine, comme les autres, est exposé à des dérives. L'une d'elle est induite par la position du journaliste qu'un narcissisme trop développé mènerait à l'illusion d'assurer la véridicité de son discours par sa seule posture de narrateur, illusion qui semble menacer plus que d'autres les vedettes de l'information télévisuelle.

Une autre de ces dérives tient à la fonction de séduction reconnue au journaliste, qui serait tenté d'abandonner la véridicité de son récit pour capter son public, risque qu'avait justement pointé Christine Masuy : « *Au doute actuellement manifesté sur les possibilités pour le journaliste d'exercer sa profession en toute objectivité et impartialité, ne s'ajoute-il pas un désinvestissement, en moyens comme en temps, dans le travail d'observation du réel conjoint à un surinvestissement en bout de chaîne, dans les opérations visant à attirer un public toujours plus nombreux ?* » (Masuy 1997, p.94). L'authenticité comme méthode et la véridicité comme résultat, en dépit de leur enracinement subjectif, n'échappent pas non plus au regard extérieur qui conduit à les reconnaître comme telles. L'authenticité ne tient pas à la seule référence à soi. Charles Taylor suggère que le domaine esthétique est, lui aussi, justiciable d'une évaluation critique au regard de la vérité. Par analogie avec toute forme de création, et quelle que soit la modestie obligée de toute création journalistique, elle requiert une ouverture « *à des horizons de signification (car sans eux la création perd la perspective qui peut la sauver de l'insignifiance)* », ainsi qu'une « *définition de soi dans le dialogue* » puisque toute œuvre authentique est destinée à une discussion par et avec les autres (Taylor, trad. fr. 1994, pp.73-74).

Le débat sur la vérité ne tient pas tout entier dans la relation entre faits et commentaires. Il porte aussi sur les mots pour la dire ■

Notes

1. Ce rappel présente sous une forme condensée et largement reformulée la thèse centrale de *Journalisme et vérité*, telle qu'elle est exposée dans le chapitre 8 « Subjectivité du journaliste et vérité de l'information ». Celle-ci a déjà fait par ailleurs l'objet d'une présentation plus détaillée dans la revue *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*, 58, été 1998.
2. Je lui suis largement redevable quant à la brève présentation qui suit.

3. Il en ajoute même une quatrième, la fonction factitive lorsque le journal publie un appel à lecteur.
4. Parmi lesquels on peut citer le Centre de recherche en linguistique textuelle et analyse des discours de l'Université de Lausanne ou encore l'Observatoire du récit médiatique de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve.

Références bibliographiques

- CORNU Daniel (1994), *Journalisme et vérité. Pour une éthique de l'information*, Genève, Labor et Fides.
- FERRY Jean-Marc (1991), *Les puissances de l'expérience*, tome I, Le sujet et le verbe, Paris, Cerf.
- FREUND Julien (1982), « Was heisst Objektivität ? », dans *Engadiner Kollegium Wahrheit und Wirklichkeit*, Schaffhouse (Suisse), Novalis.
- GAUTHIER Gilles (1991), « La mise en cause de l'objectivité journalistique », *Communication*, vol.12, n°2, Université Laval, Québec.
- HÖFFE Otfried (trad. fr. 1991), *La justice politique*, Paris, Presses universitaires de France.
- LOCHARD Guy (1996), « Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique. Vers un déclin des modes configurants », *Réseaux*, n°76, Paris, CENT.
- LUGRIN Gilles (2000), « Critères de typologisation des genres de la presse écrite », dans Jean-Michel Adam, Thierry Herman et Gilles Lugin (éd.), *La presse écrite : des genres aux mélanges des genres*, Études de lettres, vol.3-4, Revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne.
- MASUY Christine (1997), « De l'objectivisme au conformisme. Sagesse et hasards d'un journalisme subjectif et honnête », *Médias Pouvoirs*, n°45, Paris.
- NEVEU Érik (1993), « Pages "politiques" », *Mots*, n°37, Paris, Fondation des sciences politiques.
- POPPER Karl (trad. fr. 1979), *La société ouverte et ses ennemis*, tome II, Hegel et Marx, Paris, Seuil.
- RICŒUR Paul (1952), « Objectivité et subjectivité en histoire », *Histoire et vérité*, Paris, Seuil.
- SCHUDSON Michael (1989), « Rhétorique de la forme narrative », *Quaderni*, n°8, Paris.
- TAYLOR Charles (trad. fr. 1994), *Le malaise de la modernité*, Paris, Cerf.